TRIP automne 2020

25 & 26 novembre

Plan de relance : comment renforcer la résilience numérique des territoires ?

Table Ronde 1
Animation : Ariel TURPIN, Délégué général - Avicca

Table Ronde 1
Plan de relance : comment renforcer la résilience numérique des territoires ?

- **Régis BANQUET**, Président - Syaden
- **Éric JAMMARON**, Directeur général délégué - Axione
- **Nicolas GUÉRIN**, Président - FFT
- **InfraNum** - Vidéo : Le marché entreprises, un enjeu majeur pour la numérisation de l'économie française
- **David EL FASSY**, Président - Altitude Infrastructure, Vice-président - InfraNum
- **Laurent ROJEY**, Directeur général délégué Numérique - ANCT

Ariel TURPIN, Délégué général - Avicca

En attendant des jours meilleurs où nous nous retrouverons en « vrai » à l'Institut Pasteur ou bien à la Cité universitaire pour échanger lors des tables rondes, mais également discuter dans les espaces communs de tous les sujets qui nous intéressent, nous avons voulu maintenir à tout prix le TRIP d'automne 2020. Pris de court au printemps dernier, nous avions dû annuler le colloque ; cette fois, nous avons pu anticiper et rebondir pour adopter une formule de webinaire.

J'ai le plaisir de consacrer la première table ronde au volet numérique du plan de relance et, pour en discuter, nous accueillerons ce matin Régis Banquet, président du Syaden, Éric Jammaron, directeur général délégué d'Axione, Nicolas Guérin, président de la Fédération française des télécoms, David El Fassy, président d'Altitude Infrastructure et vice-président d'InfraNum, et enfin Laurent Rojey, directeur général délégué numérique à l'ANCT.

Nous nous intéresserons non pas à l'ensemble du volet numérique du plan de relance, mais à quelques-unes de ses thématiques qui nous semblent les plus importantes. Et ce que le plus grand nombre attend, c'est l'abondement du plan France Très haut débit. Pour en parler, j'invite Régis Banquet, président du Syaden à prendre la parole. Le gouvernement porte désormais l'objectif de fibrer 100% des Français, hors cas exceptionnels. À cet effet, le plan de relance prévoir de rajouter 240 millions d'euros au guichet France Très haut débit, portant à date les crédits à 550 millions d'euros en théorie. Est-ce suffisant, selon vous, à l'échelle nationale ? Plus généralement, qu'attendez-vous de l'État pour mener à son terme votre propre projet FttH sur le territoire rural et montagneux du département de l'Aude ?

Plan de relance : comment renforcer la résilience numérique des territoires ?

Régis BANQUET, Président - Syaden

L'aménagement numérique

Je commencerai par la présentation d'une vision synthétique de l'activité du syndicat. Au-delà de son activité traditionnelle de distribution d'électricité dans le secteur rural, de l'éclairage public et de la maîtrise de l'énergie, nous avons piloté au niveau de l'Occitanie la mise en place de plus de 1 000 bornes de recharge pour véhicules électriques, nous nous investissons sur l'énergie

renouvelable, etc. Nous avons souhaité depuis plusieurs années nous investir dans l'aménagement numérique de l'Aude.

Cet aménagement s'est décliné en plusieurs phases. La première phase du déploiement concerne une partie du territoire seulement, car nous n'avions pas la capacité financière de fibrer l'ensemble des plus de 430 communes du département. Nous avons d'abord déployé la fibre dans 165 communes et, en complément, pour donner un accès au très haut débit à l'ensemble des citoyens de l'Aude, nous avons mis en place un déploiement THD Radio sur les 220 communes restantes pour le déploiement du RIP, sachant qu'il y a bien sûr deux zones AMII sur les deux grandes villes que sont Carcassonne et Narbonne.

Le réseau très haut débit concerne la totalité des communes, mais un point attire les critiques des concitoyens et surtout celles des élus : il s'agit de la technologie alternative radio, jugée insatisfaisante bien qu'elle permette des connexions de l'ordre de 30 Mbit/s.

Nous avons saisi la balle au bond par rapport au nouvel objectif de l'État en décidant, comme une vingtaine d'autres départements qui se trouvent un peu dans la même situation en France, d'essayer de rentrer dans l'ambition de faire en sorte que le FttH soit à destination de tous les concitoyens sur le département de l'Aude.

La vision des territoires

Aujourd'hui, l'ambition est là et nous avons des promesses de l'État. Nous ne pouvons que nous en satisfaire et nous réjouissons que l'État consacre plusieurs dizaines voire centaines de millions d'euros à la couverture FttH de l'ensemble du territoire national. Il y a une enveloppe de 550 millions d'euros et une volonté forte de l'État de couvrir l'ensemble des communes de notre pays, mais il y a toutefois des sujets sur lesquels nous restons insatisfaits et nous tirons la sonnette d'alarme. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de dire dans différents colloques qu'il y a des sujets très sensibles dans des territoires souvent ruraux et qu'il faut que l'État tienne compte de ces spécificités.

Sans lister ce qui figure sur la diapositive, avec la crise sanitaire, les départements vont rapidement se trouver en grande difficulté financière. L'explosion du RSA va parfois même, je le

crains, amener les départements à se retirer petit à petit du financement des RIP parce qu'ils ne pourront pas supporter financièrement l'accompagnement de ces investissements.

Aujourd'hui, la vingtaine de départements français concernés par cette 2ème phase de déploiement sont à peu près tous logés à la même enseigne, c'est-à-dire avec peu de prises mais un coût à la prise très élevé. Naturellement, les appels à projets de type AMEL etc., n'intéressent pas les opérateurs qui ne viennent pas sur les territoires profondément ruraux pour investir sur leurs fonds propres. Dans les zones de montagne avec 10 à 15 habitants au km², il faut des linéaires très importants pour mettre en place ces réseaux à la fois de transport et de desserte et les coûts à la prise deviennent parfois rédhibitoire - ils se situent en moyenne entre 3 et 5 000 euros mais peuvent atteindre 15 000 euros pour certaines communes.

Nous avons donc mené un travail avec l'ensemble des partenaires - Avicca, FNCCR, InfraNum, etc. - pour évaluer au plus près les besoins des territoires sur l'investissement nécessaire à la complétude du réseau qui doit être menée dans les prochaines années, avant 2025. Je ne parle pas de la date qui me paraît hyper ambitieuse ; j'espère que nous pourrons tenir les délais mais j'en doute quand même un peu…

Au niveau des financements, sur 550 millions d'euros, 400 millions seront vraiment consacrés au déploiement et 150 millions aux raccordements « complexes », dont on ne connaît pas encore la définition précise et exacte entendue par l'État.

400 millions d'euros seront donc consacrés à l'accompagnement des territoires alors que nous estimons que ce besoin se situe plutôt aux alentours de 600 à 650 millions d'euros (un chiffrage à 630 millions a été réalisé par l'ensemble des collectivités concernées).

On le voit, des territoires seront en difficulté, mais nous avons un cahier des charges qui ne permettra pas à l'État de les accompagner, puisque le coût à la prise y est plafonné à 471 euros. Ce décalage est inacceptable. Nous devons militer pour qu'il y ait soit une réécriture du cahier des charges, soit un déplafonnement du tarif à la prise, afin que les territoires les plus ruraux puissent réaliser l'investissement avec un accompagnement suffisant de l'État.

Aujourd'hui, pour le département de l'Aude par exemple, nous avons chiffré le montant de l'investissement pour la phase 2, c'est-à-dire la complétude du réseau qui concerne 10% de la population et 25 000 prises, à 90 millions d'euros. Quand on sait que la phase 1 représente 130 millions d'euros, on voit le décalage qui existe entre le coût à la prise sur la phase 1 qui concernait des communes un peu plus agglomérées, par rapport aux communes en zones plus rurales. Plus de 200 communes comptent moins de 100 habitants, vous imaginez le défi que cela représente en matière de linéaire. Je crois que l'État doit entendre que, sur ces territoires profondément montagneux, ruraux, etc., il faut déplafonner le tarif à la prise de façon à ce que tout le monde puisse être accompagné.

Je ne sais pas si c'est le cas dans toutes les régions mais, en ce qui concerne l'Aude, la région a calqué sur celui de l'État son accompagnement sur ces investissements. Pour nous c'est donc la double peine puisque, selon les calculs que nous avons effectués, sur un investissement de 90 millions d'euros, l'accompagnement de l'État se situerait autour de 9 à 10 millions d'euros, et celui de la région à hauteur de 5 à 6 millions.

Aujourd'hui, la question de savoir si nous allons réellement réaliser cet investissement se pose, car je ne peux pas mettre en danger la structure que je préside par un investissement, des coûts et des emprunts trop importants.

Plan de relance : comment renforcer la résilience numérique des territoires ?

« La France… »

« La France peut-elle choisir de ne pas couvrir une frange de la population en FttH ? » C'est un peu de la provocation, mais cette phrase résume bien l'état d'esprit des territoires.

Sans un accompagnement fort de l'État, sans prise en compte de cette ruralité profonde et de ces zones montagneuses, on risque de créer une fracture numérique encore plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui, avec des citoyens à deux vitesses : ceux qui auront la fibre et ceux qui ne l'auront pas. Cela, on le voit d'autant plus avec la crise sanitaire, on ne peut pas se le permettre.

Aujourd'hui, dans un aménagement du territoire équilibré, nous nous devons collectivement, État, régions, départements et structures locales, de nous mettre tous autour de la table pour nous retrousser les manches et mettre un peu la main à la poche afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces investissements au bénéfice de nos concitoyens. N'oublions pas que, ce que nous réalisons aujourd'hui, c'est le développement de demain, le développement des territoires, des infrastructures, et surtout le développement de cette économie numérique qui représente environ 50% de la croissance française.

Nous sommes donc très déterminés à négocier ou à solliciter fortement l'État pour qu'il prenne en compte ces spécificités et le fait qu'on ne peut pas, comme les services de Bercy, se baser uniquement sur le tarif de 471 euros la prise et sur le cahier des charges qui a été élaboré par le ministère des finances. Les fonctionnaires de Bercy essaient toujours d'économiser au maximum l'argent public qui est redistribué par l'État, mais nous sommes déterminés à nous battre pour que l'État prenne en compte nos spécificités.

Ariel TURPIN

Merci Monsieur le Président, je crois pouvoir dire que vos messages sont très clairs. Justement, Patrick Chaize interviendra après cette table ronde en direct depuis Bercy avec le ministre et je ne doute pas que ce sujet sera évoqué par l'un ou par l'autre.

Je demande maintenant à Éric Jammaron, directeur général délégué d'Axione, de répondre aux deux questions suivantes. Vous venez d'entendre le président du Syaden nous indiquer ses attentes vis-à-vis de la réouverture du guichet France Très haut débit mais aussi vis-à-vis du financement des raccordements longs ou coûteux. En tant qu'OI, quelles sont vos attentes sur ce volet spécifique du plan de de relance ? Pour atteindre le véritable 100% FttH, c'est-à-dire avec une tarification unique du raccordement, comment financer les raccordements longs, sur demande, sur devis, etc., sans créer des effets de bord ou des appels d'air ?

Éric JAMMARON, Directeur général délégué - Axione

Il y a beaucoup de choses à dire, mais auparavant, j'ai regardé dans le dictionnaire ce que voulait dire « généraliser » : c'est « étendre quelque chose à l'ensemble ou à la grande majorité des individus ». C'est la promesse qui a été faite et, en ces temps de crise sanitaire, elle est importante, plus encore aujourd'hui qu'hier. Elle a été faite par toutes les parties prenantes actuelles - opérateurs, collectivités, État, régulateur. Je la reformulerais en disant que c'est la promesse d'une éligibilité généralisée au FttH.

Cette éligibilité, nos concitoyens l'attendent, les entreprises la réclament, les services publics également. Pour moi, tout l'enjeu actuel, à l'aune de la finalisation du plan France Très haut débit, est de ne pas trébucher sur la toute dernière marche, celle de l'éligibilité réelle et immédiate au FttH de tous. Il faut à tout prix éviter une nouvelle fracture qui pourrait menacer, celle d'une éligibilité virtuelle au FttH, fracture qui serait d'autant moins acceptée que la promesse a été belle et largement portée.

Dans ce contexte, comment faire pour garantir cette éligibilité ? Dans un monde complexe comme le nôtre, dont le fonctionnement multi-intervenants est très obscur pour la plupart des gens, il faut savoir faire simple. Pour moi, **le plus simple est de préparer les territoires dès l'établissement initial de l'infrastructure à une éligibilité « généralisée »**. Concrètement, cela veut dire **que chaque local** (habitation, entreprise, bâtiment public) **doit être raccordable à un PBO existant**. Le point de branchement optique doit exister à la fin de la construction initiale et la très grande majorité des locaux, *a minima* 97 ou 98%, se situer à moins de 150 m du premier PBO posé. Voilà ma définition de la généralisation du FttH.

Cela se traduit aussi par la fin du casse-tête des raccordements à la demande qui sont coûteux et laborieux à mettre en œuvre, ce qui créé beaucoup de frustrations et décale l'éligibilité au FttH à des années futures. C'est également la fin du casse-tête des raccordements longs qui seraient facturés au client final à leur coût réel de quelques milliers d'euros, ce même client final dont le proche voisin a bénéficié d'un raccordement gratuit quelques semaines auparavant… C'est incompréhensible ! À ne pas traiter des sujets au démarrage, à la construction du réseau, on les reporte en créant des frustrations très importantes. Tout cela peut très vite transformer une belle réussite collective autour d'un modèle décentralisé et mutualisé comme le nôtre, en un tourbillon de bourbiers locaux inextricables quand il faudra expliquer au citoyen qu'il ne peut pas accéder comme son voisin au FttH immédiatement.

Dans cette configuration d'une éligibilité généralisée telle que je la décris à la fin de la construction d'un réseau, **il n'y a que deux typologies de raccordement : des raccordements standards et des raccordement longs** pour une infime partie de la population et dans un schéma de financement qui est déjà acté et qui n'implique pas le client final. Si l'on veut réussir le grand projet national, ce sont pour moi les ingrédients qu'il faut évidemment réunir. C'est simple, sans petites étoiles renvoyant aux conditions générales de vente où on ne comprend plus ce qu'on nous a promis dans les discours précédents.

Réaliser un tel aménagement numérique anticipant les problèmes futurs nécessite une participation financière de l'État en soutien de celles des collectivités et des opérateurs investisseurs. On l'a vu avec l'intervention du Président Banquet, la notion d'aménagement est tout sauf anodine en termes d'engagement public et est souvent associée à un principe de péréquation. Il y a eu une bonne nouvelle récemment, puisque l'État a annoncé une mobilisation importante de fonds additionnels, à hauteur de 550 millions d'euros, pour accompagner l'effort des porteurs de projets publics et privés dans la finalisation de cette fameuse couverture FttH généralisée. Comme le disait le Président Banquet, je pense que, selon les territoires, cette participation de 550 millions d'euros de l'État n'est évidemment pas de trop…

Au vu des programmes restants à engager et dans la perspective de l'extinction du réseau cuivre à partir de 2023, c'est une contribution décisive qui rendra accessible à ces nouveaux territoires le niveau d'aménagement à même de tenir toutes les promesses du plan France Très haut débit que de nombreux pays voisins nous envient, je peux en témoigner. Axione vient de créer une filiale au Royaume-Uni, où je peux vous dire qu'il n'y aura pas très rapidement du FttH dans toutes les zones très rurales !

Concernant la seconde partie de la **question sur le fonctionnement de l'écosystème**, vous avez notamment parlé des raccordements. Je voudrais évoquer les grains de sable qui grippent encore le dispositif. Tout l'enjeu a été de trouver un chemin alignant les planètes de l'ensemble des parties prenantes - les opérateurs commerciaux ou d'infrastructures, les donneurs d'ordre que sont les collectivités, les instances spécialisées comme l'Arcep ou l'Agence du numérique - pour essayer de limiter et de traiter ces fameux grains de sable. Axione s'est particulièrement mobilisé ces derniers mois en assurant la présidence de la commission « opérateurs d'infrastructures » d'InfraNum avec l'idée simple de mettre sur la table des uns et des autres des propositions. J'en partagerai quelques-unes qui me paraissent structurantes pour la suite de ce beau programme d'équipement en fibre optique de l'ensemble du territoire.

En matière de construction des réseaux, il faut continuer à standardiser les méthodes de déploiement et tout particulièrement rendre pragmatique la très belle idée d'un **référentiel commun**. Étant commun, il ne peut pas être différent selon chaque projet. GraceTHD v3 est là, après un travail important et le fruit d'un consensus entre les collectivités, les opérateurs et les cofinanceurs. Je pense maintenant qu'il faut le généraliser, avec le plus grand pragmatisme évidemment, pour savoir s'il faut retenir la v3 d'un projet qui est très bien embarqué et qui fonctionne bien, ou s'il faut passer à autre chose. En tout cas, cette dimension du format de données a souvent été la cause de difficultés de déploiement et parfois on a peut-être tendance à oublier la finalité du projet lui-même, celle d'amener le réseau auprès des habitants, un réseau évidemment pérenne et en capacité d'être parfaitement exploité.

Au-delà du déploiement, je voulais insister sur **le raccordement** qui, de mon point de vue et surtout du point de vue du client final, **est le seul indicateur d'un programme réussi** ou pas. Le raccordement, vous le constatez en tant que personnes publiques, c'est « le » sujet

numéro un qui va nous animer ces prochaines années et il y a encore du travail, malgré des travaux au sein d'InfraNum qui ont créé un premier mouvement, et j'en citerai quelques éléments.

Axione a toujours défendu le mode STOC, car il faut aller vite pour raccorder les gens et les entreprises et ce mode permet de répartir la charge, mais un mode STOC dans une version responsable. Au vu des difficultés, nous avons souhaité sortir par le haut en imaginant un schéma complètement partagé avec les OCEN, l'Arcep et les collectivités. Je suis très confiant sur le franchissement d'un jalon important avec, en cette fin d'année, une **nouvelle version du contrat STOC** qui rééquilibre les droits et les devoirs, avec l'introduction également de mesures coercitives de part et d'autre. Ce contrat doit être signé par tous les OCEN d'ici la fin de l'année et entrer en vigueur au début de l'année prochaine. Le dispositif repose sur l'adhésion **de tous les opérateurs**. Par conséquent, si un opérateur ne joue pas le jeu, cela rendra ce nouveau contrat un peu moins efficace. Il faudra évidemment le mettre sous surveillance et le faire respecter. Si cette nouvelle étape ne fonctionne pas, il faudra alors absolument s'interroger sur le mode STOC en zone rurale.

J'aimerais porter deux autres petits sujets à votre attention. J'appelle Enedis et la FNCCR à faire preuve de davantage de pragmatisme sur leur **soutien à l'accès à la fibre en zone rurale**, tant sur les études préalables sur les poteaux portant le seul câble de raccordement que sur le principe d'une redevance qui pénalise les populations des territoires les plus ruraux et notamment les habitats les plus isolés. J'appelle de mes vœux un travail pragmatique mais depuis un an, un an et demi, ça n'avance pas beaucoup.

Je voudrais aussi alerter sur les petites évolutions très discrètes qui portent les germes de grandes difficultés futures. En cela, les **infrastructures d'adduction** (la partie utilisée pour passer la fibre du raccordement entre le PBO et le local à raccorder) ne font plus partie désormais du contrat BLO d'Orange, suite à un avis récent de l'Arcep. C'est une bien mauvaise nouvelle parce que plus personne n'est en responsabilité pour gérer les difficultés qu'il pourrait y avoir à l'utilisation de ces adductions. Ce chantier me paraît extrêmement important parce que cela créé une grande frustration dans la réalité et la réalisation du raccordement.

Pour finir, je voulais citer **quelques chantiers structurants** qui doivent tous nous animer ces prochains mois et ces prochaines années :

- La question de la **régulation géographique** qui a été légèrement abordée par le Président Soriano. Les coût d'exploitation sont différents en fonction de la réalité des territoires et les composantes maintenance des tarifs doivent évidemment, pouvoir s'adapter.
- Les **coûts de raccordement** et par voie de conséquence les tarifs que les opérateurs commerciaux acceptent de payer. Nous attendons une proposition de l'Arcep depuis trop longtemps maintenant - elle est repoussée de mois en mois alors que c'est une variable très structurante de l'écosystème.

Enfin, le chantier des infrastructures est le défi de l'avenir. Il faut qu'il devienne un véritable levier à la convergence des couvertures fixes et mobiles d'un même territoire, et aussi qu'il devienne un accélérateur de leur digitalisation. Je défends l'idée que ces infrastructures numériques et le numérique en général puissent encore plus accompagner et stimuler l'ensemble des politiques publiques, que ce soit dans le domaine de l'économie, de l'éducation, de la santé et de l'emploi… C'est pour ça que tout le monde - notamment les collectivités locales - a pris ce risque d'investissement, c'est pour que la vie des entreprises, des habitants et des administrations

publiques soit différente après le passage de l'infrastructure publique. Cette infrastructure, que beaucoup appellent « bien public », il faut à la fois la respecter et l'utiliser encore plus pour dynamiser les territoires ruraux et accompagner les programmes portés par les élus.

Ariel TURPIN

Merci Éric Jammaron. Je vous propose de passer au marché professionnel. Comme évoqué en introduction, la transformation numérique des entreprises est un sujet à l'ordre du jour du plan de relance, avec des sommes fléchées qui peuvent paraître conséquentes (400 millions d'euros), et sur lequel nous intervenons depuis plus de 20 ans. Le président de l'Arcep l'a souligné, durant ces 15 dernières années, les seuls endroits où la concurrence des entreprises a bien fonctionné sont les réseaux d'initiative publique.

Comme c'est un sujet cher à InfraNum, j'ai proposé à David El Fassy, vice-président d'InfraNum et président d'Altitude Infrastructure de l'aborder avec ses deux casquettes. Auparavant, je vous propose de regarder une vidéo réalisée par InfraNum sur ce sujet.

>>> Lien pour voir la vidéo qui est disponible en ligne sur le site de l'Avicca.

David EL FASSY, Président d'Altitude Infrastructure et Vice-président d'InfraNum

Merci beaucoup de tenir la barre et d'organiser cet événement à distance. La vidéo montre qu'InfraNum a mené depuis pas mal de temps un travail conséquent au travers d'une commission B2B pour faire en sorte qu'il y ait un maximum de concurrence sur le marché des entreprises, celle-ci faisant défaut. J'adresserai certains points pour dire comment nous comptons les pallier.

L'État lance un grand plan de relance. On voit que les conséquences du Covid sont quand même énormes sur l'économie, sur l'emploi, et on ne connaît pas encore totalement leur ampleur. On ne peut que se féliciter de ce plan de relance car toutes les solutions sont vraiment bonnes à prendre pour relancer notre économie et surtout préserver l'emploi. D'un côté, il va y avoir probablement pas mal d'emploi détruits mais également beaucoup d'emplois récréés grâce à ce plan de relance et il faut bien évidemment continuer à investir sur la formation et l'insertion. Je tiens d'ailleurs à donner un exemple récent qui m'est cher. Du fait du Covid, certains secteurs souffrent très fortement, notamment l'aéronautique, et nous avons pu observer dernièrement sur un de nos réseaux d'initiative publique en Haute-Garonne que des salariés qui travaillaient pour Airbus et qui s'étaient retrouvés sur le carreau se sont d'ores et déjà reformés et réintégrés au travers de la fibre optique… Ils travaillent aujourd'hui sur le grand chantier du déploiement en Haute-Garonne !

On parle de 400 millions d'euros dans le plan de relance mais, sur le numérique, c'est plutôt 7 milliards qui vont être investis au total. Est-ce suffisant ou pas, je n'en sais rien. Une chose est certaine, qu'on soit boulanger ou dans les hautes technologies, l'économie de demain passera quoi qu'il en soit par le numérique. Aujourd'hui, on voit ô combien toute une partie du secteur qui se retrouve coupée du monde par la mise en confinement réussit à sauver une partie de l'activité grâce au numérique, au *click & collect*, etc.

Concernant **la digitalisation des entreprises**, j'y travaille pas mal depuis quelque temps et nous y reviendrons puisque nous nous sommes lancés dans le projet de Kosc. On se rend compte que les entreprises ont aujourd'hui un accès haut débit très inégal de par leur position, qu'elles soient en zone rurale, en zone AMII ou en zone très dense, mais aussi parce qu'elles sont parfois éloignées dans des zones d'activités. Il y a aussi un manque de concurrence et un manque d'offres. Les fournisseurs de solutions aux entreprises se concentrent la plupart du temps sur les entreprises dont ils sont sûrs que leurs solutions vont fonctionner quel que soit leur accès. Quand vous avez une technologie ADSL qui tantôt fournit 550 kbit/s, tantôt fournit 10 Mbit/s, 20 ou plus, vous ne pouvez pas généraliser des solutions pour les entreprises sans être sûr qu'elles auront toutes la même condition d'utilisation sur les outils que vous proposez.

J'ai découvert également que, pour digitaliser les entreprises, il y a un nombre incroyable de SSII locales, de revendeurs etc. qui adressent en proximité les entreprises parce qu'elles en ont vraiment besoin. Les grands opérateurs, sans leur faire offense, ne sont pas organisés pour avoir cette proximité vers le tissu économique local. Il faut donc un maximum de concurrence et aider toutes ces petites SSII et opérateurs de proximité à pousser le numérique au sein des entreprises.

Quoi de mieux pour digitaliser les entreprises que d'avoir **une égalité en termes de débit en tout point du territoire** ? La fibre optique est la seule et unique solution, même s'il y aura aussi dans le futur des solutions du type 4G et 5G, mais qui seront des compléments. La 5G va travailler sur de très hautes fréquences, on fera du très haut débit à l'extérieur, mais à l'intérieur des bâtiments, il y aura d'autres difficultés, par conséquent le très bon accès fixe reste très important.

Beaucoup de pays envient effectivement le modèle français et le plan France Très haut débit. On le critique et on voudrait que cela aille plus vite, mais il faut quand même se dire que ce que l'on fait est relativement magique par rapport à ce qui peut se faire sur le reste de l'Europe. On aide déjà les entreprises en déployant la fibre optique le plus vite possible et il faut se féliciter des chiffres obtenus avec plus de **5 millions de prises construites cette année**. Le 25 novembre correspond pour Altitude à la première journée où nous avons reçu plus de 30 000 commandes FttH sur 30 jours glissants, on voit donc que cela progresse vraiment et c'est important.

Néanmoins, pour revenir à la question du plan de relance, il y a des entreprises qui, même quand on aura déployé la fibre optique, restent dans des zones un peu éloignées, qui ont des problèmes en termes de zone d'activités. Le coût d'accès à la fibre est souvent bien trop cher pour eux, il faut qu'il puisse y avoir des **dispositifs d'aide au raccordement** pour ces entreprises qui présentent des particularités par rapport au grand public.

Dernier point, le **manque de concurrence**. En zone RIP, il y a beaucoup de concurrence, des offres complètement neutres et ouvertes, avec une grande diversité sur tous les réseaux et l'on voit que le pourcentage d'entreprises qui basculent vers la fibre sur les RIP est plus important que sur la zone très dense et la zone AMII. À partir du moment où il y aura de la fibre optique pour toutes les entreprises, disponible en tout point du territoire, tous les fournisseurs de solutions aideront les entreprises à se digitaliser le plus rapidement possible.

Ariel TURPIN

Merci. Quel rôle entend jouer Altitude désormais sur le marché professionnel pour contribuer à sa manière à la réussite de la transformation numérique du pays ?

David EL FASSY

Avant de répondre, je voulais adhérer pleinement à ce qui a été dit sur le mode STOC et sur Enedis. On parle du coût de raccordement des entreprises, du coûts des raccordements complexes, etc., mais si on commence à nous ajouter des redevances complémentaires, cela va être difficile ! Sur le mode STOC, il faut absolument que tous les opérateurs sans exception signent ce contrat le plus vite possible pour qu'il y ait une efficience et que l'on n'abîme pas ce que l'on vient à peine de construire.

Comment Altitude compte interagir dans la digitalisation des entreprises ? Nous avons décidé en 2020 la **reprise de l'entreprise Kosc** qui, depuis sa création, a fait un gros travail pour pousser la concurrence, pas seulement dans les zones RIP mais aussi ailleurs dans le territoire, partant du principe qu'aujourd'hui seulement 20% des entreprises sont raccordées à la fibre, ce qui n'est pas assez. Sans la fibre, il sera plus compliqué d'opérer cette digitalisation. En fait, au-delà de la disponibilité de la fibre, **il y a un manque de concurrence et surtout un manque d'offre simple, unique en tout point du territoire**. D'ailleurs, lors d'une réunion récente avec tous les opérateurs présents sur le territoire pour faire un point sur le très haut débit et le New Deal mobile, Richard Viel de Bouygues Telecom a fait une remarque qui m'a fait réfléchir en disant « c'est bien tous ces réseaux qui se déploient en tout point du territoire, mais ce qui est compliqué, c'est qu'il faut avoir des portes de collecte avec chacun, développer des systèmes SI avec chacun, etc. ». D'un côté, sur le FttH, on n'a pas réellement de souci parce que le groupe Interop'Fibre a créé une interface informatique globale que l'on utilise tous et qui permet à n'importe quel opérateur commercial de grande ou de petite taille d'accéder à l'éligibilité, de passer ses commandes, suivre son flux de production, son flux SAV, etc. D'un autre côté, sur le marché entreprises, c'est effectivement un peu plus compliqué, cela reste moins automatisé. Je me suis dit que **la solution était un agrégateur de tous ces réseaux**, et c'est exactement ce que souhaite faire Kosc sur le territoire.

Plan de relance : comment renforcer la résilience numérique des territoires ?

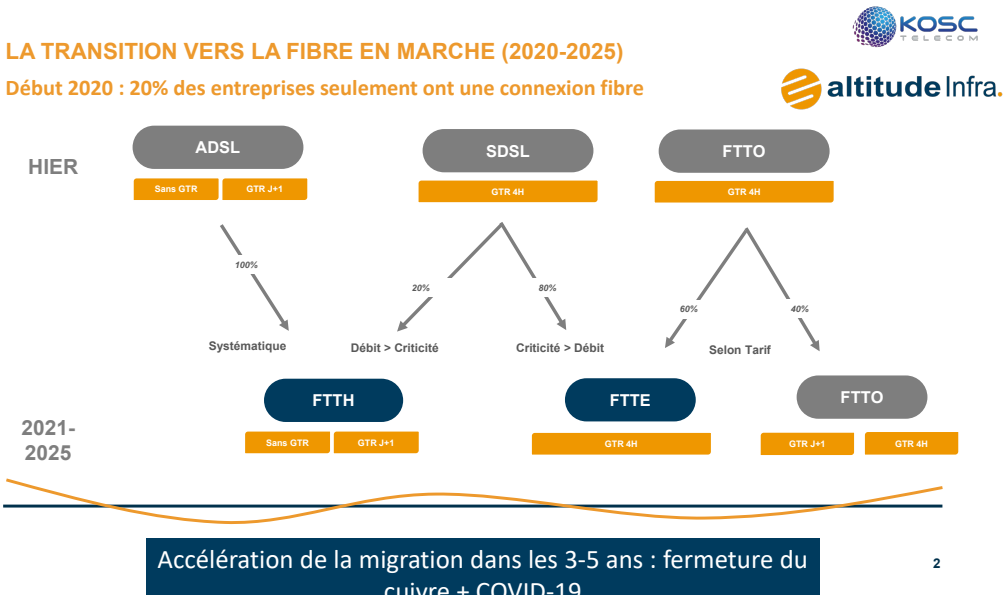

La transition vers la fibre en marche

En termes de vision, avant, nous avions en tout point du territoire la possibilité d'avoir plutôt pour les petites entreprises de l'ADSL, pour les moyennes entreprises du SDSL et pour les grandes entreprises du FttO. En fait, une fois que la migration s'opérera vers la fibre, selon qu'elles seront dans la case ADSL, SDSL ou FttO, les entreprises prendront soit des offres FttH sans beaucoup de valeur ajoutée, soit l'équivalent des offres SDSL mais en version fibre optique (FttE ou FttO), soit des offres à très haute valeur ajoutée que sont les offres FttO. On se rend compte aujourd'hui que, sur les RIP, les 3 cases du bas existent mais que, en zone très dense ou en zone AMII, il y a soit l'offre FttO relativement coûteuse, soit l'offre FttH - et encore, pas partout en tout point du territoire et pas suffisamment ouverte.

Aujourd'hui, **Kosc entend proposer une offre nationale** sur les trois cases du bas en se basant sur trois piliers. Tout d'abord, Kosc veut **s'interconnecter à l'intégralité des réseaux** sur le plan national pour avoir une éligibilité sans couture, que ce soit en zone très dense, en zone AMII (quel que soit le primo investisseur ou constructeur), mais également sur tous les RIP, et cela passe par un plan d'investissement massif pour raccorder un maximum de NRO. Un peu comme dans le cuivre, pour avoir une meilleure offre tarifaire et une maîtrise technologique en *whole sale*, il vaut mieux avoir dégroupé et acheter les fibres nues pour proposer des offres de services.

Le deuxième pilier de l'offre Kosc sera évidemment de **proposer une offre diversifiée au maximum**. C'est-à-dire tout d'abord une offre de type FttH-pro qui a vocation à offrir pas mal de débit et des garanties de temps d'intervention, mais pas forcément de la GTR et pas de débit garanti à proprement parler. Mais également une offre (au milieu sur la diapositive) qui s'appellera ETree et qui proposera d'avoir une infrastructure à la croisée des chemins entre du dédié et du mutualisé, avec des débits garantis, de la GTR et qui, en termes de positionnement tarifaire, se basera sur les offres SDSL que l'on connaît aujourd'hui sur le cuivre. Certaines entreprises peuvent payer 500 ou 1 000 euros par mois, d'autres ne peuvent pas payer plus de 100 euros, d'autres encore ont un budget aux alentours de 300 euros et voudront des offres se situant entre les deux - je parle évidemment de tarifs de détail.

Enfin, Kosc a énormément d'avance car il est déjà présent aujourd'hui sur une grosse partie des zone AMII, de la zone très dense et une partie des RIP, mais nous avons aussi décidé un plan massif d'investissement. Nous avions dit au départ que nous investirions plus de 100 millions d'euros dans Kosc pour étendre son infrastructure et je peux vous dire que nous avons d'ores et déjà décidé d'étendre ces investissements pour aller plus loin encore dans le dégroupage.

Le troisième pilier de Kosc sera la **qualité de service**, que ce soit les petites entreprises et surtout le réseau magnifique d'intégrateurs, de revendeurs, etc. J'ai découvert des opérateurs télécoms que je ne connaissais pas, des clients de Kosc qui font l'interface entre l'infrastructure et les petites SSI locales, avec des solutions télécoms intégrées intéressantes. Et puis, il y a évidemment tous les opérateurs B2B qui transitent sur ces réseaux (Linkt, Adista, etc.). Ils ont tous besoin de proximité, de qualité de service et que leurs entreprises ne soient pas minuscules au milieu de l'océan afin que, quand il y a le moindre problème, ils puissent être à disposition, près d'eux, avec des services de prise d'appels, de résolution des incidents et de suivi via des webservices relativement poussés.

Voilà les trois piliers de Kosc pour aider la fibre à se déployer en entreprises et surtout pour garantir un maximum de concurrence en tout point du territoire. Je tiens à remercier tous les opérateurs qui ont soutenu Kosc dans la période difficile, avant qu'on ne puisse le reprendre, et qui évidemment sont toujours de la partie. De mois en mois, nous enregistrons des records de commandes…

Deux mots pour terminer, je voudrais remercier Patrick Chaize pour cet événement et le féliciter publiquement de sa réélection. J'aurais un mot également pour Sébastien Soriano, nous n'avons pas toujours été d'accord durant son mandat à l'Arcep, mais nous avons avancé dans un très bon état d'esprit avec lui et toutes ses équipes, et cela a permis de faire avancer pas mal de choses.

Ariel TURPIN

Merci David. Nous allons donner la parole à Nicolas Guérin, président de la FFT. Nous n'avons pas le temps de balayer l'ensemble des volets numériques du plan de relance, mais nous pouvons nous focaliser sur deux sujets principaux. Le premier est le dispositif prévu pour améliorer et garantir la souveraineté numérique de la France. C'est un sujet qui revient aussi très souvent dans les échanges avec nos adhérents, notamment concernant la donnée, mais il n'y a pas que dans ce domaine que la souveraineté numérique s'applique. Comment la FFT se positionne-t-elle sur ce sujet ?

Deuxièmement, des exemples d'autres pays qui enviaient notre plan ont été cités par Axione et InfraNum. Je crois qu'il y a dans les plans de relance d'autres pays des volets importants sur la 5G. Quelle est la position de la FFT concernant la manière dont le plan de relance aborde ce sujet de la 5G ?

Nicolas GUÉRIN, Président - FFT

Je m'associe à David pour remercier l'Avicca pour cette invitation et féliciter Patrick Chaize pour sa réélection, et puis pour remercier Sébastien Soriano avec qui nous ne sommes effectivement pas toujours d'accord, mais nous avons toujours eu un dialogue direct, et je l'en remercie. Cela fait des années qu'on discute, je crois que nous avons tous cette même passion pour le secteur

des télécommunications. Le président de l'Arcep est très engagé, il n'est pas qu'un contrôleur des travaux finis et il a toujours su mettre sa personne en jeu pour faire en sorte que ce secteur avance collectivement.

Dans le plan de relance, la première contribution des opérateurs, c'est la continuité économique qu'ils représentent. Nous n'avons effectivement pas attendu le plan de relance pour être très présents et il est important de citer **quelques chiffres**. Les services de télécommunications pèsent 2% du PIB en France aujourd'hui ; les opérateurs ne représentent « que » 51% du chiffre d'affaires de l'économie numérique française (soit 78 à 80 milliards d'euros), et c'est pourtant 74% des emplois de l'économie numérique avec près de 120 000 personnes ; 82% des investissements de l'économie numérique française, (9 milliards en 2018, plus de 10 milliards en 2019) ; et 83% des impôts du secteur. En la matière, la surtaxation du secteur des télécommunications est de 25% par rapport à tous les autres secteurs, et je ne parle pas de taxation sectorielle parce que, dans cette taxation, il y aussi les impôts que l'on paie au bénéfice d'autres secteurs comme le cinéma. Expliquez-moi pourquoi les opérateurs continuent à financer le cinéma français ? C'est une bonne mission mais il y a quelque chose d'illogique… Il y a donc une forte mobilisation du secteur et des opérateurs au service de l'économie.

Notre première contribution au plan de relance sera évidemment de permettre à la France de disposer des meilleurs réseaux. Oui, en France, on dispose des meilleurs réseaux, on n'a heureusement pas attendu le confinement dû au Covid pour déployer et on est au rendez-vous, que ce soit sur le fixe ou sur le mobile. Sur les déploiements fixes, au T2, c'est-à-dire au plus fort du confinement, les opérateurs ont rendu raccordables plus de 1,2 million de locaux supplémentaires, soit 10% de plus que sur la même période en 2019. Au 30 juin, 20,8 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 33% en un an. Nous avons effectivement 12,6 millions d'abonnés très haut débit en France aujourd'hui, ce qui représente une progression de 645 000 unités. C'est la bonne nouvelle : les réseaux se remplissent, les gens adhèrent. Nous avions prévu de raccorder 5 millions de fibres en 2020 *versus* 4,8 millions en 2019, nous en ferons 4,8 millions en 2020, ce qui veut dire que le retard pris est contenu grâce à la mobilisation de l'ensemble de la filière et avec des mesures de soutien qui ont été mises en place par les opérateurs au bénéfice de leurs sous-traitants. L'un des enjeux majeurs va être d'éviter tout impact supplémentaire sur les déploiements dans le cadre du 2ème confinement.

Sur le mobile, nous sommes également au rendez-vous. De mars 2018 à juin 2020, 20 000 sites sont passés en 4G ; sur les 86 444 sites mobiles tous opérateurs confondus, plus de 90% sont passés en 4G. En matière de couverture ciblée, 2 160 nouvelles zones identifiées par les collectivités ont donné lieu à un arrêté par le gouvernement pour combler les zones blanches, 462 ont été couvertes. Nous sommes au rendez-vous des arrêtés 2018 et nous serons au rendez-vous des arrêtés de 2019 et de 2020, sous réserve qu'il ne nous arrive pas des problèmes de reconfinement…

Jamais les territoires n'ont bénéficié d'une telle accélération de leur couverture en très haut débit, qu'il soit fixe ou mobile. Il y a encore 3 ans, on se posait beaucoup de questions sur la capacité des opérateurs à couvrir le territoire, mais nous y sommes parvenus, nous avons fait de la France le pays le plus fibré d'Europe.

On parle de plan de relance, mais la Commission européenne a prévu d'affecter 150 milliards d'euros, sur les 750 milliards de son plan de relance, à l'accès au très haut débit d'ici 2030. 150 milliards pour permettre aux pays européens de se doter de réseaux d'infrastructure fibre très haut débit d'ici 2030. En France, nous avons prévu des couvertures avec un rendez-vous extrêmement important en 2022, et nous n'avons pas besoin de ces 150 milliards d'euros sur

les infrastructures parce qu'elles ont déjà été financées : 3 milliards sur le New Deal, 10 milliards sur le FttH pour arriver à une couverture conséquente d'ici 2022. Il faut se féliciter de cette situation et voir que la France est effectivement dans une situation exceptionnelle par rapport aux autres pays d'Europe et du monde. On a des réseaux mobiles très diffus avec de la 4G, on a du FttH qui se développe, on aura demain de la 5G. Nous devons en être fiers et réaliser tout le travail qui a été fait collectivement, pouvoirs publics, opérateurs, sous-traitant, collectivités… C'est un résultat commun.

Évidemment, il reste des choses à faire. On a parlé de **complétude**. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, la question de la complétude n'est pas de savoir s'il faut ouvrir une zone ou pas, c'est de savoir, quand vous avez ouvert une zone, s'il faut faire 100% de cette zone, que les clients le demandent ou pas, c'est-à-dire 100% des foyers et des adresses. La question des opérateurs par rapport à la complétude, c'est doit-on rester dans cette logique de déploiement massif quantitatif, en faisant 92% d'une zone, que les gens le demandent ou pas ? Ou bien **doit-t-on passer à un nouveau dispositif plus qualitatif** et qui permet de raccorder 100% des gens qui le demandent ? Effectivement, ces 100% seront peut-être plus en ruralité, moins en zones très denses, plus en zones AMII… Voilà le véritable enjeu : comment passe-t-on, via une offre de raccordement à la demande, d'un déploiement quantitatif à un déploiement qualitatif ?

Le deuxième volet du déploiement qualitatif, c'est **la mise en place de boucles qualité**. Tant qu'on faisait du déploiement massif (il fallait atteindre les 92% d'une zone, en zone AMII notamment), cela avait évidemment un impact sur le qualitatif. Maintenant, on doit revenir sur le qualitatif, mettre en place des boucles qualité, signer les accords opérateurs d'infrastructures/opérateurs commerciaux, parce que la qualité, c'est le travail de tous et pas seulement celui des opérateurs d'infrastructure, et avancer. Il faut avoir conscience que le coût de l'échec de raccordement pèse principalement sur les opérateurs, aujourd'hui. Ces échecs nous coûtent très cher, mais il fallait déployer massivement, et on a peut-être moins bien travaillé collectivement dans cet objectif. Maintenant, on doit passer à du qualitatif, améliorer la boucle qualité, et la combinaison des offres de raccordement à la demande et de cette boucle qualité va nous aider.

Autre sujet, **les raccordements complexes**. Nous nous félicitons sincèrement des affectations budgétaires qui ont été faites par l'État, les fameux 550 millions mis sur la table. Nous voyons ces montants comme des montants complémentaires. Il ne faut pas comparer à ce qui se passe en Allemagne, dans les autres pays européens ou à ce que fait la Commission européenne avec 150 milliards. On a déjà financé une grande partie, par conséquent ces montants doivent être regardés au travers de l'importance de l'investissement complémentaire qui doit être fait pour régler les questions de raccordements complexes.

Que reste-t-il à faire au-delà de ces débats ? Je partage tout ce qui a été dit, **il faut éviter la prochaine fracture numérique**. On sait que les collectivités territoriales travaillent depuis des années à la digitalisation de leur activité, elles sont incitées aujourd'hui à envisager une transition plus profonde pour maîtriser leur aménagement, pour optimiser la gestion de leurs ressources naturelles et économiques. Il faut repenser la relation avec les concitoyens, et qu'on les accompagne nous aussi dans la transformation numérique de leur quotidien - il y a le télétravail, la télémédecine, la télé-éducation, il faut participer à la transition écologique… Les collectivités territoriales ont lancé une multitude d'initiatives en ce sens, ce que l'on appelle les smart territoires. Sur ce sujet aussi, comme pour les déploiements, il nous semble à la FFT qu'il y a un besoin d'encadrement et de soutien réel par l'État.

Le plan de relance se dessine en ce sens avec le soutien de l'Europe et c'est le moment de **faire éclore vraiment très concrètement des projets innovants au travers de la transition numérique de territoires**. La 5G est un outil extrêmement important dans l'éclosion de ces projets innovants. Les outils, nous n'en manquons pas, ce qui manque, c'est peut-être une vision globale, collective, de la transition numérique des territoires et puis cette aide de l'État pour la mettre en œuvre une fois qu'on l'aura collectivement définie.

Concernant **la 5G**, je ne cesse de dire que ce n'est pas la 5G à la place de la 4G ou à la place du FttH, c'est en plus. Nous avons un très bon réseau 4G qui se profile et un réseau FttH de très bonne qualité, même s'il y a des échecs de raccordement, qui est présent et qui va s'intensifier d'ici 2022. La 5G, c'est un plus, c'est ce qui va essentiellement permettre à l'industrie 4.0 de se développer, à notre industrie et à nos territoires de devenir ou de rester des territoires de compétitivité. C'est indispensable. L'industrie 4.0 c'est l'automatisation du transport automobile et ferroviaire, c'est l'optimisation des réseaux de transport de distribution d'énergie, c'est l'optimisation de la télé-intervention en matière industrielle, la robotique, l'intelligence artificielle… Tout cela, on a en besoin, et pas simplement dans les grandes villes ou les zones urbaines, cette industrie peut se développer partout sur tous les territoires. On voit d'ailleurs des initiatives, récemment avec des entreprises comme Lacroix ou Schneider Electric, qui montrent bien que ces industries ne se situent pas en milieu urbain et qu'elles ont besoin de la 5G.

Nous y travaillons beaucoup. Les comités stratégiques de filière - et j'en profite pour saluer Philippe Varin sans qui le travail de ces comités ne serait pas possible - travaillent sur la 5G et son usage par les entreprises. Un réseau de plateformes d'expérimentation 5G multi-sites et multi-intervenants a été mis en place avec une approche transversale, en incluant toutes les parties prenantes - opérateurs, équipementiers, PME, TPE, start-up et tous les industriels de bonne volonté. Ce réseau de plateformes est soutenu par le gouvernement dans le cadre de son appel à projets sur la souveraineté dans les réseaux de télécommunications qui a été lancé dans le cadre du plan de relance. C'est une très bonne chose, il faut qu'on y contribue et qu'on l'aide.

Enfin, un mot sur un sujet très important qui est la **souveraineté numérique et technologique**. On montre souvent notre crainte face aux GAFAM et notre opposition face à certaines de leurs actions. On se demande ce que l'on va pouvoir faire face à ces grands acteurs qui ont la taille d'États, une puissance extraordinaire et souvent on se désespère. Si je peux me permettre, **l'Europe dispose de tous les atouts pour créer ses propres champions du numérique**, il n'est pas trop tard pour le faire. Nous avons les réseaux de qualité les meilleurs en Europe et parmi les meilleurs dans le monde. Quand on regarde les États-Unis qui n'ont pas de réseau FttH, l'Allemagne qui met 7 milliards d'euros dans la 5G mais qui n'a pas de réseau fibre en parallèle… En France, nous avons les réseaux de qualité, les meilleurs d'Europe et les meilleurs du monde, ainsi qu'une longue tradition d'excellence dans la recherche scientifique (même si, malheureusement, beaucoup de nos chercheurs s'expatrient aux États-Unis), nous avons les meilleurs ingénieurs et écoles du monde (je peux en parler puisque que je ne suis ni Polytechnicien ni Centralien), et puis nous avons un environnement florissant de start-up.

L'État l'a compris et met sur trois ans 6,5 milliards des 100 milliards d'euros du plan de relance à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. France Relance prévoit de dédier 2,4 milliards d'euros à l'émergence de technologies de rupture et émergentes pour renforcer l'autonomie de la France face aux technologies étrangères ; 3,5 milliards d'euros au renforcement des dispositions de recherche et d'innovation existantes, avec 300 millions au financement de la recherche et au développement privé. En matière de réseaux, les

constructeurs européens, Ericsson, Nokia qui est très présent en France, sont là pour nous apporter des technologies très compétitives et on s'en félicite.

Quand on se compare, faisons-le positivement par rapport à nos voisins européens. Nous avons les infrastructures dont nous avons besoin et nous devons nous en féliciter, même si nous pouvons encore progresser. N'oublions pas tous les efforts réalisés au service de ces réseaux et de ces infrastructures. Voilà ce que je voulais dire.

Ariel TURPIN

Merci. Je comprends finalement que le volet numérique du plan de relance est bien dimensionné selon la FFT ?

Nicolas GUERIN

Il ne faut pas le jeter à la poubelle. Il y a beaucoup de *bashing* mais, par rapport aux autres pays, nous avons une avance énorme et il ne faut jamais l'oublier. On peut toujours mieux faire, peut-être que les 550 millions ne suffisent pas, mais il ne faut pas pour autant remettre en question tout ce qui a été fait avant et ne pas s'en féliciter. Il faut le regarder sous l'angle multi-technologique : 4G, FttH, 5G demain, voire satellite aussi… De nouvelles générations de satellites arrivent, Eutelsat a fait des investissements très forts. C'est cet ensemble qu'il faut regarder. Après on peut demander une amélioration, mais il faut quand même se féliciter de ce qui a été fait.

Ariel TURPIN

Très bien, le message est passé, merci Nicolas. Pour conclure ce premier tour de table je donne la parole à Laurent Rojey, directeur général délégué numérique de l'ANCT. J'ai deux questions principales. Un point n'a pas été abordé pour le moment, c'est le volet très important de l'inclusion numérique. Les collectivités appelaient de leurs vœux un accompagnement de l'État, et je sais que le ministre actuel, Cédric O, est très sensible à ce sujet. Et donc, nous l'avons ce plan ou y a-t-il encore beaucoup de chemin à parcourir ? Qu'est ce qui est prévu au sein de ce volet inclusion numérique ?

Deuxième question, les collectivités ont beaucoup d'interrogations sur la réouverture du guichet France Très haut débit. Le ministre fera certainement des annonces, mais en attendant, des éléments de réponse peuvent-ils déjà être apportés aux différents intervenants de cette table ronde et notamment au président du Syaden ?

Laurent ROJEY, Directeur général délégué Numérique - ANCT

Je suis très heureux de pouvoir prendre part à ce TRIP et de m'exprimer à la fois sur la question des infrastructures numériques et également sur celle de l'inclusion numérique.

En effet, nous avons bien vu au travers de la crise sanitaire combien soit l'insuffisance d'une connectivité internet, soit l'absence d'une maîtrise suffisante des outils (on sait que 13 millions de Français se sentent éloignés du numérique aujourd'hui), pouvait être facteur d'exclusion pour accéder à la plupart des services de notre quotidien.

La question de la résorption des fractures numériques est au cœur des actions de l'ANCT au travers de ses programmes (France Très haut débit, France Mobile, Société Numérique) et le plan de relance va permettre d'accélérer et d'aller encore plus loin. Sur ces deux volets, inclusion numérique et généralisation de la fibre, près d'un demi-milliard d'euros sont mis sur la table avec le plan de relance, 240 millions d'euros pour la généralisation de la fibre et 250 sur l'inclusion numérique.

Concernant **l'inclusion numérique**, un plan d'une ampleur sans précédent va reposer en pratique sur trois axes. Le premier, avec 4 000 **conseillers numériques** qui vont être formés et déployés sur les territoires et qui vont nous permettre de considérablement renforcer tout le réseau de la médiation numérique, pour former tous ceux qui en ont besoin pour pouvoir accéder dans leurs démarches du quotidien au numérique. Nous avons déjà ouvert une plateforme Conseiller-numerique.gouv.fr sur laquelle, à la fois les candidats pour devenir conseiller numérique, et les collectivités locales ou autres partenaires intéressés pour recruter ces conseillers numériques, peuvent se déclarer.

Le 2ème volet est une action en faveur des **lieux de médiation numérique** pour les rendre plus attractifs. Cela passera en particulier par des kits d'inclusion numérique qui seront mis à disposition de l'ensemble des lieux (bibliothèques, centres sociaux, mairies), dans lesquels des actions de formation au numérique prennent place.

Enfin, le 3ème volet est un volet d'**outillage des aidants**, que ce soit les travailleurs sociaux, les secrétaires de mairie, toutes ces personnes qui accompagnent les Français au quotidien dans leurs démarches et en particulier ceux qui peuvent avoir du mal à être formés au numérique. Nous allons ainsi généraliser un outil appelé Aidants Connect, qui vient en quelque sorte se substituer au petit carnet encore trop souvent utilisé aujourd'hui pour noter tous les mots de passe et login des personnes qui se font aider, dont on voit bien toutes les limitations à la fois techniques et juridiques. C'est vraiment un dispositif extrêmement complet et qui vient en plus dans le prolongement d'un certain nombre de choses que nous faisions déjà, je pense en particulier au Pass Numérique qui permet, sous la forme de coupons de type tickets restaurants, de donner un accès gratuit à la population qui en a besoin ou à des formations au numérique.

L'autre volet concerne **le déploiement du très haut débit**. Globalement, le plan France Très haut débit est sur une dynamique tout à fait remarquable et il faut vraiment s'en réjouir. Cette dynamique nous permet de tracer un nouvel horizon, celui de la généralisation de la fibre à horizon 2025, qui complète les deux premiers jalons du plan France Très haut débit, à savoir 2020, le bon haut débit pour tous, et 2022, le très haut débit pour tous. Je rappelle que l'objectif 2022 était d'avoir 80% de fibre optique sur tout le territoire, ce qui veut dire que, dans les territoires ruraux, on était encore sur un mix technologique assez varié avec un recours important à des technologies autres que la fibre. Avec ce nouvel horizon 2025, on fait encore un pas considérable pour les territoires ruraux qui pourront ainsi bénéficier d'une infrastructure au meilleur niveau.

Les crédits du plan de relance, ces 240 millions d'euros, s'ajoutent à 30 millions d'euros qui ont été votés par le Parlement en loi de finances et à 280 millions d'euros issus d'économies réalisées sur les crédits initiaux du plan, ce qui représente en tout 550 millions d'euros. Si l'on regarde la vue globale depuis de début du plan France Très haut débit, c'est près de 3,6 milliards

d'euros qui sont mis sur la table par l'État. Bien sûr, à côté, il y a tout l'effort consenti en soutien au New Deal mobile. Sur ces 550 millions d'euros, je rappelle qu'on avait publié un cahier des charges en début d'année pour rouvrir le guichet, en particulier à destination de la vingtaine de territoires qui n'avaient pas encore sécurisé la généralisation de la fibre dans leurs projets.

Depuis cette date, les équipes du programme France Très haut débit ont beaucoup échangé avec chacun des porteurs de projets, qui ont eux-mêmes affiné leur trajectoire. On n'en est plus au début de l'histoire sur le plan France Très haut débit, chaque projet a un historique et les conditions économiques peuvent être assez différentes d'un territoire à un autre. On a vraiment cherché à trouver des modalités qui permettent d'accompagner au mieux chacun des territoires jusqu'à cet objectif de la généralisation. En particulier, nous sommes tout à fait sensibles aux difficultés de territoires comme l'Aude, nous avons eu l'occasion d'en parler avec le Président du Syaden, Régis Banquet, et de partager ces difficultés avec nos autorités. Sur la base de ces échanges, nous préparons un cahier des charges renouvelé qui nous permettra d'aller plus loin dans le soutien apporté aux territoires et qui est aussi le garant de l'équité de traitement entre l'ensemble des projets et des territoires. **Ce cahier des charges sera arrêté très prochainement.**

À côté du volet de soutien à la vingtaine de territoire qui restaient à accompagner vers la généralisation de la fibre, il y a le sujet des **raccordements complexes**, avec l'idée de rendre effective la promesse de généralisation de la fibre. Il y a des territoires ruraux dans lesquels les raccordements peuvent être particulièrement coûteux. Que fait-t-on dans ce type de situation ? On voit bien que ce sujet n'est pas évident, il y a de nombreuses dimensions, il ne faut pas venir perturber les équilibres locaux qui ont pu être trouvés, et il faut aussi tenir compte des travaux actuellement menés par l'Arcep sur le sujet. C'est la raison pour laquelle nous allons commencer par une **première phase d'expérimentation** au premier semestre 2021, qui va nous permettre de calibrer au mieux le dispositif.

Bien sûr, les moyens financiers ne sont pas tout. Nous restons également très attentifs à tous les **sujets opérationnels** susceptibles soit de bloquer les déploiements, soit de remettre en cause la pérennité de ce qui est construit. Ce sont toutes **les questions autour de la qualité des réseaux, des appuis aériens ou encore de l'adressage**, sur lesquelles, en lien avec l'Avicca, l'ensemble des opérateurs et des porteurs de RIP, nous cherchons à apporter les réponses les plus pertinentes.

Vous pouvez le constater, ce sont des moyens tout à fait considérables qui sont mobilisés dans le cadre du plan de relance en faveur de l'accès au numérique sur les territoires, tout à fait à la hauteur des enjeux soulevés par la crise sanitaire et la numérisation de notre économie et de notre société.

Questions / Réponses

Ariel TURPIN

Merci pour cette intervention. Je vous propose de passer aux questions/réponses. Une première question sur la plateforme Slido pour Altitude. Après le rachat de Kosc, regardez-vous d'autres opportunités de près ?

David EL FASSY

La question était même un peu plus précise, on demandait si nous étions intéressés par les réseaux 1G de Covage. À l'époque du rachat de Covage par SFR, nous avions fait une offre, et si nous étions intéressés à l'époque, nous le sommes tout autant aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, nous attendons pour le moment la position de l'Europe qui devrait tomber le 27 novembre. En tout cas, nous avons poussé pour que les remèdes imposés par l'Europe puissent être activés. Quoi de mieux qu'un opérateur déjà habitué aux réseaux d'initiative publique, déjà interconnectés avec tous les OCEN et les opérateurs qui font des offres aux entreprises, pour reprendre ce réseau dans de bonnes conditions ? Pour le moment, je ne peux pas en dire plus. Cela nous intéresse évidemment, mais attendons la décision de la Commission !

Ariel TURPIN

Éric Jammaron, souhaitez-vous intervenir aussi sur cette thématique ?

Éric JAMMARON

Nous attendons que l'opération soit clairement définie et la décision de la Commission européenne le 27 novembre sur les obligations imposées à SFR relatives à l'achat de Covage. Ensuite, Axione et Vauban, son actionnaire, entendent aussi participer pleinement à cet effort de digitalisation. Un communiqué de presse va sortir sur la création d'une plateforme visant à digitaliser nos territoires et à se donner les moyens, en France ou ailleurs, d'étendre cette belle idée d'un réseau mutualisé, ouvert et neutre. Alors oui, nous serons attentifs à ce que la Commission va décider en fin de semaine.

Ariel TURPIN

Merci. Nicolas Guérin, pouvez-vous prendre momentanément la casquette Orange pour répondre à une question ? La volonté affichée par Orange de généraliser non pas le FttH mais le raccordable sur demande peut-elle remettre en cause des engagements AMII et AMEL ?

Nicolas GUÉRIN

Non pas du tout. En zone AMII, le retard est contenu et les déploiements se feront. Même s'il y a un peu de retard lié au confinement, on ne remet pas en question nos engagements, ni AMII ni AMEL. En zone AMII, l'engagement est de faire 92% d'ici fin 2020 avec un peu de retard, ce sera donc en 2021. La question sur les 8%, c'est quand nous lançons-nous massivement dans l'offre de raccordement à la demande et nous allons faire des offres en 2021. Ce qu'on demande, c'est qu'on ne nous ajoute pas des obligations de complétude en zone très denses ou qu'on ne nous applique pas une règle de complétude à 100% des zones sur des foyers et des adresses qui ne demandent pas le FttH. Plus clairement, nous respecterons nos engagements, mais nous demandons plutôt qu'on ne nous en rajoute pas pour nous permettre de passer au qualitatif et d'atténuer le quantitatif. De toute façon, le 100% FttH sera fait. Le débat, c'est de savoir quand il arrivera, avec un autre sujet qui se rajoute, qui est le décommissionnement du cuivre. Nous avons annoncé que nous prévoyions d'y travailler à partir de mars 2021, mais il faudra voir comment articuler ces raccordements à la demande et le décommissionnement du cuivre. En effet, la règle qui doit conduire tous nos travaux au final, c'est que tout client doit pouvoir continuer à disposer d'un réseau et de haut débit, que ce soit en cuivre ou en fibre.

Ariel TURPIN

Merci. Une question pour Laurent Rojey. Comment s'articule le volet transformation numérique des collectivités locales, autre volet important du plan de relance, entre l'ANCT et la DINUM ?

Laurent ROJEY

En effet, la transformation numérique des collectivités locales est également prise en compte au sein du plan de relance avec une enveloppe de 88 millions d'euros qui lui est dédiée. Nous travaillons actuellement avec la Dinum et la DITP (Direction interministérielle de la transformation publique) à la mise en œuvre de ce volet dont les modalités précises seront annoncées par le gouvernement dans les prochains jours ou prochaines semaines.

Sans entrer dans le détail, quelques éléments sur les objectifs. Premièrement, nous cherchons à nous adresser à l'ensemble des collectivités territoriales et en particulier celles qui sont les moins avancées en matière d'outillage numérique. Nous savons qu'il y a une hétérogénéité assez importante, certaines collectivités arrivent à faire assez bien sans l'aide de l'État et pour d'autres en revanche, c'est plus compliqué. C'est évidemment sur ces dernières que notre attention va porter.

Deuxièmement, il s'agit d'investir dans des solutions pérennes, dans une logique visant à enclencher un mouvement de transformation structurant et pas juste un effet de court terme.

Le troisième objectif est d'être concret, d'identifier vraiment des sujets sur lesquels les solutions numériques peuvent avoir un effet tangible pour la vie des citoyens pour leurs relations avec les collectivités locales, pour la dynamique des territoires. Il y a vraiment beaucoup de choses à faire en la matière. Pour l'ANCT, cela vient renforcer un certain nombre d'initiatives mises en place au fil des derniers mois et en particulier l'incubateur de services numériques des territoires qui vise

à construire en mode agile via des start-up de territoire ou d'État, des solutions numériques en réponse aux problèmes de territoires.

Ariel TURPIN

Etienne Dugas, peut-être une question du côté d'InfraNum ?

Étienne DUGAS

Une question qui s'adresse plutôt à Laurent Rojey. En tant qu'entrepreneur, j'ai bien compris qu'il y avait une ligne dans le plan de relance pour la digitalisation de mon entreprise. Comment dois-je faire pour accéder aux subventions liées à la digitalisation ?

Laurent ROJEY

Je ne suis pas forcément le meilleur interlocuteur pour répondre à cette question. Au sein de l'ANCT nous suivons les volets qui sont plus directement tournés vers les territoires, vers les collectivités territoriales et les dynamiques de territoires, c'est-à-dire les deux volets que j'ai évoqués en introduction et aussi la question de la transformation numérique des collectivités. Sur toutes les problématiques de transformation numérique des entreprises et de digitalisation, ce sont nos collègues de Bercy, et en particulier ceux de la Direction générale des entreprises, qui sont à la manœuvre.

Ariel TURPIN

Merci. Une question qui vous concerne tous. Le raccordement coûteux ou complexe est une notion que nous voyons avec un peu d'inquiétude du côté de l'Avicca. On connaissait les raccordables à la demande depuis 2013, on connaît les raccordement longs (il y en a dans les RIP) même si leur définition n'est pas toujours uniforme (150 m, parfois 300 m). Il y a aussi la notion de raccordement sur devis, c'est le cas des sites exceptionnels, une maison forestière par exemple, une entreprise très isolée, une exploitation de granulats ou autre, qui demandent non pas un raccordement long mais un raccordement spécifique… Raccordement coûteux ou complexe, c'est difficile à définir et nous pouvons craindre que cela recouvre un peu le tout-venant, tout ce qui ne peut pas se faire de manière classique en moins d'une heure : est-ce complexe à cause d'un problème chez le client, sur la voirie, ou parce que l'intervenant n'avait pas d'échelle, etc. ? David El Fassy, avez-vous une idée sur cette notion que l'on voit apparaître ?

David EL FASSY

Le mode STOC est une spécificité française qui n'existe pas ailleurs et qui n'a pas existé sur le cuivre, mais nous l'acceptons tous parce qu'il faut effectivement que les opérateurs puissent agir commercialement chez leurs clients. Il faudrait qu'on puisse laisser l'OI intervenir à partir du

moment où on est dans un cas complexe, ou s'il n'y a pas d'intervention client. Une des évolutions du mode STOC pourrait être qu'à partir du moment où il s'agit de faire du *churn* client, ou simplement un brassage au PM, on laisse l'opérateur d'infrastructure intervenir. Cela lui permettra d'une part de le faire selon ses règles d'ingénierie, d'auditer les PM au fur et à mesure et de les remettre en état si besoin.

Il serait beaucoup plus simple de laisser l'OI gérer les raccordements complexes parce qu'il est sur son territoire, il connaît son réseau, les spécifications techniques particulières. Dans les raccordements complexes, il y a deux choses. La distance au PBO en est une, mais il peut y avoir aussi les travaux internes, soit pour une entreprise, soit pour un particulier.

Du côté de l'opérateur d'infrastructure, nous n'aurons pas d'autre choix que de mettre en place une plateforme un peu identique à celle qui existe aujourd'hui chez Orange ou Enedis : un portail raccordement auquel s'abonner pour dire qu'on fait une construction ou que l'on a une particularité, que l'on souhaite un raccordement, et demander comment s'y prendre (soit en faisant une partie des travaux en privé, soit en demandant à Enedis de les faire pour son compte), et trouver des solutions. Quoiqu'il en soit, nous insistons pour que ces raccordements complexes soient pris en charges par les OI. Évidemment, il y aura probablement nécessité de financements complémentaires au travers de l'État sur certains raccordements par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure et qu'un abonné ne puisse pas comprendre que son voisin paie moins que lui. Si l'on observe bien, en maison individuelle, que ce soit pour l'assainissement, l'eau ou le gaz, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne selon la position de la maison par rapport au réseau qui la dessert.

Ariel TURPIN

Merci. Éric Jammaron ?

Éric JAMMARON

Ces questions de terminologie me font penser à un jeu télévisé, Pyramide ou Motus… On a des lignes coûteuses au départ, ensuite on passe à des raccordements complexes, puis à des raccordements compliqués… J'ai l'impression d'une sorte de fuite en avant. J'ai entendu parler de raccordements compliqués comme étant ceux qui feraient l'objets de 4 échecs de raccordement successifs ! Là, je crois qu'on est très loin des attentes de la population.

Je souscris à ce que disait David, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut savoir faire preuve de pragmatisme : il y a des raccordements que les OCEN ne veulent pas ou ne peuvent pas assumer, et je ne parle même pas de la sécurité qui est quand même un sujet assez dramatique qu'on a vécu sur quelques réseaux, qu'ils soient électriques ou télécoms. Il y a des raccordements que je qualifierais de dangereux, il faut une responsabilité vis-à-vis de ces interventions, et celui qui connaît le mieux le réseau, c'est l'opérateur d'immeuble. Il est clair qu'on ne peut pas sacrifier la vie des intervenants à l'aune d'un « c'est une action commerciale, pour moi opérateur commercial, que de raccorder mon client ».

Il faut faire preuve de lucidité et cela doit nous conduire à limiter au maximum les échecs de raccordement. Je milite pour qu'il y ait le plus possible de raccordements standard parce que je veux que les OCEN puissent intervenir comme ils le souhaitent vers leurs clients. Mais tout ce qui

n'est pas standard doit être mis sous la responsabilité de l'OI, avec évidemment des modalités financières et techniques à définir dans la version future des contrats de STOC, sachant que c'est un outil qui évoluera.

En conclusion, je n'ai pas de définition de raccordement compliqué, coûteux, complexe, long, etc. J'ai deux raccordements : un raccordement standard, c'est la grande majorité des cas, et un raccordement long parce qu'on ne peut pas mettre un PBO devant chaque maison, mais par contre ce raccordement long est déjà raccordé virtuellement à un PBO existant. En fait, je suis pour la simplicité maximale. Cela a un coût, mais les échecs de raccordements sont très nombreux aujourd'hui et c'est l'occasion de les limiter.

David EL FASSY

Nous avons une statistique chiffrée à l'échelle de 250 000 raccordements : quand il y a des échecs de raccordements sur des raccordements dits compliqués, on rattrape 6 fois plus de raccordements en mode OI qu'on en rattrape en mode STOC. Honnêtement, ce n'est pas pour dire que les opérateurs commerciaux font moins bien le travail que nous, c'est simplement parce que nous connaissons mieux notre réseau et qu'on a plus de facilité à agir dessus. Cette statistique est quand même frappante.

Nicolas GUÉRIN

Je garde ma casquette FFT. J'aime beaucoup ce que dit Éric Jammaron sur la lucidité et la limitation. Il ne faut pas avoir le fantasme que les opérateurs vont abuser, que l'on va tirer sur le fonds pour faire financer nos raccordements. On est bien dans une logique de raccordements les plus complexes avec un budget qui est ce qu'il est et qui doit permettre de régler ces problèmes, et avec un mécanisme à définir. J'entends aussi ce que dit David El Fassy sur les OI et les OCEN, mais peut-être qu'il faut quand même se mettre autour de la table, FFT, InfraNum et État, pour définir cette répartition des tâches et un processus.

J'en reviens aussi à la question d'Étienne Dugas que je vais détourner. Comment bénéficier des financements ? Comment ces raccordements longs seront-ils pris en charge ? Qui les fait, on fait d'abord les travaux et on se fait rembourser après ? Il faut passer à l'opérationnalisation du système. On a créé une attente, il faut aller vite maintenant pour montrer aux gens qu'on est là dans un certain nombre de cas complexes et qu'on raccorde.

David EL FASSY

Je suis tout à fait d'accord avec Nicolas pour les cas où l'on considère qu'un raccordement aura un coût supérieur à la normale. Mais à partir du moment où il y a plusieurs échecs en mode STOC, il faut qu'on puisse basculer en mode OI. En fait, ce sont des raccordement complexes mais qui ne vont pas coûter plus cher. J'ai vu des cas où un OCEN classique n'arrivait pas à raccorder un client, pas à cause d'un problème de coût, mais simplement de méconnaissance du réseau ou de complexité, et quand nous passons derrière nous arrivons à le raccorder. Je parlais de ces cas-là, mais sur la partie coûteuse, on est bien aligné.

Nicolas GUÉRIN

Sur la partie complexe, cela me gêne de dire qu'il y aura 4 échecs, c'est-à-dire qu'on va 4 fois chez le client…. Cela fait beaucoup et il faut en parler.

David EL FASSY

On est bien d'accord.

Ariel TURPIN

Laurent Rojey, raccordement coûteux, raccordement complexe, côté État c'est quoi exactement ?

Laurent ROJEY

L'objectif est clair, il est de généraliser la fibre et de rendre cette promesse effective. On sait bien que, si on ne conçoit pas un dispositif *ad hoc* pour les raccordements particuliers, ils ne se feront pas. La définition précise et comment ça marche sont des choses qu'il faut encore caler. Des discussions sont prévues avec l'ensemble des acteurs, y compris avec les associations de collectivités territoriales dans les prochaines semaines. Il y aura aussi une phase d'expérimentation. Tout cela doit nous permettre de calibrer le dispositif, avec la volonté d'éviter également tout effet aubaine, qui est un risque potentiel.

Ariel TURPIN

Donc à ce stade, pas de définition précise d'un raccordement coûteux ou d'un raccordement complexe ? Les raccordements longs, par exemple, ne rentrent pas dans cette catégorie ?

Laurent ROJEY

La définition est à discuter avec vous, les opérateurs et l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, nous n'avons pas de position arrêté sur cette définition.

Ariel TURPIN

Je vous remercie. Avant de passer à la séquence avec Bercy, souhaitez-vous faire une dernière intervention ?

David EL FASSY

La digitalisation des entreprises et le plan de relance sont très importants, mais pour moi, l'urgence avant cette fin d'année, c'est le contrat STOC. Comme l'a dit Nicolas, il faut de se réunir avec InfraNum, l'Arcep et les opérateurs pour résoudre les problèmes. Nous l'avons beaucoup fait en 2019 et 2020 sur le contrat STOC, nous avons fait des commissions, tout a avancé et nous sommes vraiment sur le point d'aboutir. À l'approche de Noël, je fais donc le vœu d'avoir sous le sapin un contrat STOC signé de tous les opérateurs afin de pouvoir attaquer l'année 2021 dans de bonnes conditions sur ce sujet !

Nicolas GUÉRIN

Je rejoins mes camarades. Je travaille dans des télécoms depuis 27 ans et, sincèrement, je n'ai jamais vu une période de dialogue et de mobilisation de toute l'industrie comme celle qu'on connaît depuis le début de l'année et le depuis le déconfinement. Nous avons tous un but commun, nous avons tous envie d'avancer et d'avancer dans le même sens. C'est rendu beaucoup plus facile par ce dialogue très constructif entre tous les acteurs et je remercie tout le monde pour ce travail. Il faut continuer à avancer et être très fier des infrastructures dont on va disposer. Quand on a un problème, on en parle, on discute, et on arrive à trouver des solutions.

Ariel TURPIN

Dernier mot de conclusion Laurent Rojey, avant de passer la parole au ministre et au Président de l'Avicca.

Laurent ROJEY

Effectivement, cette année a vu une mobilisation incroyable de l'ensemble des acteurs, elle a vu aussi la confirmation de toute l'importance du chantier du numérique et du déploiement des infrastructures pour le pays. Vous pouvez également compter sur la mobilisation des équipes de l'ANCT pour le poursuivre à vos côtés.

Ariel TURPIN

Je remercie l'ensemble des intervenants.

Plan de relance : comment renforcer la résilience numérique des territoires ?